recommander à l'Assemblée générale d'admettre la Bosnie-Herzégovine à l'Organisation des Nations Unies.

"Les membres du Conseil notent avec une grande satisfaction que la Bosnie-Herzégovine a pris l'engagement solennel d'adhérer aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, qui comprennent les principes relatifs au règlement pacifique des différends et au non-recours à la force, et de remplir toutes les obligations énoncées dans la Charte.

"Tous les membres du Conseil sont persuadés que la Bosnie-Herzégovine apportera une importante contribution aux travaux de l'Organisation."

M. Demande d'admission de la République de Géorgie

Décisions

À sa 3090e séance, le 2 juillet 1992, le Conseil, après avoir adopté son ordre du jour, a décidé, conformément à l'article 59 du règlement intérieur provisoire, de renvoyer au Comité d'admission de nouveaux Membres, pour examen et rapport, la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la République de Géorgie[403].

À sa 3091e séance, le 6 juillet 1992, le Conseil a examiné le rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la République de Géorgie[404].

Résolution 763 (1992)
du 6 juillet 1992

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la République de Géorgie[403],

Recommande à l'Assemblée générale d'admettre la République de Géorgie à l'Organisation des Nations Unies.

Adoptée à la 3091e séance sans qu'il soit procédé à un vote.

Décision

À la même séance, à la suite de l'adoption de la résolution 763 (1992), le Président a fait la déclaration suivante au nom des membres du Conseil[405]:

"Le Conseil de sécurité vient de recommander l'admission de la République de Géorgie à l'Organisation des Nations Unies. C'est avec un grand plaisir qu'au nom des membres du Conseil je félicite la Géorgie en cette heureuse et historique occasion. Nous nous réjouissons à l'avance de voir ainsi encore renforcé le principe d'universalité.

"L'engagement solennel que la Géorgie a pris de défendre les buts et principes de la Charte des Nations Unies, notamment les principes touchant le règlement pacifique des différends et le non-recours à la force, est très apprécié des membres du Conseil. Ils attendent tous avec impatience le jour tout proche où la Géorgie se joindra aux autres Membres de l'Organisation des Nations Unies."